



TARIFS DEPANNAGES 2015 JOURNAL OFFICIEL (arrêté du 10 juillet 2015 entrant en vigueur au 22 juillet 2015)				
TYPE D'INTERVENTION	VEHICULES DONT LE POIDS EST <b>INFERIEUR</b> à <b>1,8T</b>		VEHICULES DONT LE POIDS EST <b>SUPERIEUR</b> <b>1,8T et INFERIEUR à 3,5T</b>	
	ENTRE 8H et 18H	ENTRE 18H et 8H SAMEDI, DIMANCHE JOUR FERIE	ENTRE 8H et 18H	ENTRE 18H et 8H SAMEDI, DIMANCHE JOUR FERIE
<b>Dépannage sur place.</b>	123,56 € TTC	185,34 € TTC	123,56 € TTC	185,34 € TTC
Dépannage sur une aire de repos ou de service après remorquage.	123,56 € TTC	185,34 € TTC	152,79 € TTC	229,18 € TTC
Remorquage jusqu'à l'atelier du dépanneur.	123,56 € TTC	185,34 € TTC	152,79 € TTC	229,18 € TTC
Reorquage en un lieu choisi par l'automobiliste, les kms supplémentaires sont décomptés en sus du forfait suivant le tarif de l'entreprise.	123,56 € TTC	185,34 € TTC	152,79 € TTC	229,18 € TTC